

Je trie FERME !

Campagne de collecte

des déchets agricoles 2019

EN SARTHE

À NOTER DANS VOTRE AGENDA !

1^{re} PÉRIODE 13 AU 14 MARS 2019

- **Bâches d'ensilage**
 - Balayées, sèches, en paquets, pliées et ficelées.
- **Enrubannage**
 - Secoués, pliés, roulés, en sachet ou en balles.
- **Ficelles et filets**
 - Propres, dans des sachets séparés pour ne pas les mélanger entre eux.

3^e PÉRIODE 2 AU 6 SEPTEMBRE 2019

- **Bâches d'ensilage**
 - Balayées, sèches, en paquets, pliées et ficelées.
- **Enrubannage**
 - Secoués, pliés, roulés, en sachet ou en balles.
- **Ficelles et filets**
 - Propres, dans des sachets séparés pour ne pas les mélanger entre eux.

ET TOUTE L'ANNÉE

- **Déchets de soins vétérinaires**
Retirer un fût chez votre vétérinaire, auprès de votre groupement de producteurs, de Seenovia...
- **Pneus**
Rendez-vous sur l'onglet «pneus» de la page www.jetrieferme.fr

2^e PÉRIODE et 4^e PÉRIODE 20 AU 24 MAI 2019 18 AU 22 NOVEMBRE 2019

- **Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP)**
 - Bidons de moins de 25 litres : ouverts, rincés, égouttés. Mis en sachet sans les bouchons.
 - Fûts plastique ou métal de 30 à 300 litres : vidés et fermés avec leur bouchon. Extérieur nettoyé. En sachet, ou à l'unité pour les gros contenants.
 - Bouchons, sacs, boîtes, opercules, diffuseurs et pièges (carton, papier, plastique, aluminium) : vidés, en sachet. Ne pas les mélanger avec les bidons.

- **Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave (EVPOH) NOUVEAU**
 - Bidons en plastique rigide jusqu'à 220 litres : ouverts, rincés, égouttés. Mis en sachet sans les bouchons (ou à l'unité pour les gros contenants).
 - Ne pas les mélanger avec les EVPP.
 - Bouchons dans une sachet à part.

- **Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Elevage Laitier (EVPHEL)**
 - Bidons ouverts, rincés, égouttés. Mis en sachet sans les bouchons (ou à l'unité pour les gros contenants).
 - Ne pas les mélanger avec les EVPP.
 - Bouchons dans une sachet à part.

- **Big-Bags d'engrais et de semences**
 - Big-Bags de 500 ou 600 kg pliés en 3 et ficelés par 10.

- **Sacs d'engrais en plastique**
 - Sacs de 25 à 50 kg ficelés par 50.

- **Sacs de semences en papier**
 - En fagots ficelés de 50 sacs.

5^e PÉRIODE 21 NOVEMBRE 2019

- **Emballages Vides de Produits d'Elevage Avicole (EVPEA)**
 - Bidons : ouverts, rincés, égouttés. Mis en sachet sans les bouchons (ou à l'unité pour les gros contenants).
 - Ne pas les mélanger avec les EVPP.
 - Bouchons dans une sachet à part.
- **Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) et Equipements de Protection Individuelle Usagés (EPIU)**

6^e PÉRIODE 13 AU 17 JANV 2020

- **Bâches d'ensilage**
 - Balayées, sèches, en paquets, pliées et ficelées.
- **Enrubannage**
 - Secoués, pliés, roulés, en sachet ou en balles.
- **Ficelles et filets**
 - Propres, dans des sachets séparés pour ne pas les mélanger entre eux.

+ D'INFOS

Pour savoir comment trier
et préparer vos déchets agricoles,
connaître les dates de collecte
à proximité de chez vous,
toute l'info sur :

www.jetrieferme.fr

Contactez aussi votre interlocuteur local
pour toute question
Chambre d'Agriculture Pays de la Loire
Nicolas Rubin au 02 41 96 76 25



Opérations de collecte organisées grâce au partenariat de :

Adivalor, Région des Pays de la Loire, Conseil Départemental de la Sarthe, Ademe, Union des Cuma, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, MSA, Négoces Grains 72, CAPL, AGRIAL.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE